Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Rolle de la taille de la paroisse de Saint Amans, année 1634, cote E 916, Madeleine Delplanque

	Rolle de la taille de la paroisse de Saint Amans, année 1634, coté É 916, Madeleine Delplanque		
A l'examen du document, il apparaît qu'il ne peut être de 1634, mais plus vraisemblablement de 1653, il manque aussi plusieurs villages			
Village	Chefs de famille	observations	
La Bastide	ALLO Jean (Mr) pour les terres et le feu	Pierre MEYNADIER a payé, et Louis CLAUX a payé	
La Bastide	ALLO Jean dit Depeiron	plus une "cestirce" qu'il a acquise de Jean MEINADIER Jeusne. Led Peiron me doit porter une double pièce cadis à la Toussaint pour 15 livres et 4 livres 4 sols qu'il me devait d'arrérrages et me reste sa dernière moyennant 12 livres 14 sols. Reçu le cadis et 5 livres d'argent et me reste seulement 9 livres 6 sols	
La Bastide	ALLO Jean Jeune		
Estables	BALDIT Michel (les hoirs de Monsieur) de Mende		
Estables	BAUZEDAT Antoine		
Tartaronne	BAUZEDAT Jacques (les hoirs de)	reçu de HERMENTIER et Pierre BAUZEDAT	
La Bastide	BAUZEDAT Jean	a payé le 12/10/1653	
Tartaronne	BAUZEDAT Jean	Jean FANGOUZES beau-fils dudit BAUZEDAT a payé ce titre	
Tartaronne	BAUZEDAT Pierre rantier de Milot	payé	
Tartaronne	BAUZEDAT Vidal, plus pour Vidal BAUZEDAT fils à Jean	Jean BAUZEDAT Jeaune a payé 3 livres 15 sols (partiel)	
La Fau	BONNAL Durand	Barthélémy SAINT LATGIER, beau-fils dudit BONNAL a payé	
La Bastide	BONNAL Jean pour Pierre JAFFUEL	a payé le 26/11/1653	
Estables	BONNAL Vidal et Anthoinie BONNET	Reçu de Jean BONNAL, et Jacques BOUFFILS le 15/11/1653	
Froidviala	BOUFFILHE Vidalle		
Estables	BOUFFILS Jacques	a payé le 15/09/1653	
La Bastide	BOUFFILS Pierre, rantier de Chabanettes		
Linas	BOULET Jean de Salhiens		
Estables	BOUNAL Jean		
La salesse de Crueize	BRAGIER Jacques pour Pierre MATHIEU	a payé	
Froidviala	BRAGIER Jean	Antoinette PIGEIRE pour son titre et pour le feu	
Froidviala	BROLHET Guilhaume (les hoirs de)	Reçu chacun pour une moitié de Jean REBEYROLLES et Pierre VELAIE	
Vitrolles	BROUSSE Guilhaume (les hoirs de)		
La Bastide	BRUNEL Jean	Reçu de Privat TEYSSEDRE (partiel)	
Vitrolles	CATHALAN Pierre		
Froidviala	CEZARD Jean	a payé 7 livres 1 sol 3 deniers	
Tartaronne	CHALDAUREILHE Izabeau	Jean SAINT LATGIER Vieux a payé 3 livres sur ce titre (sur 6 livres 5 sols)	
Limouzis	CHALIER Claude (les hoirs de)	Pierre CHALIER a payé	
Limouzis	CHALIER François		
Limouzis	CHALIER Jean		

Limouzis	CHALIER Jean et André	Pierre BRUN de Limouzis a payé
Limouzis	CHALIER Pierre	
	CHALIER Pierre (les hoirs de) pour ce qui lui reste de sa méthérie suivant sa	
Tartaronne	division	Pierre DELMAS a payé le 2/05/1654
Linas	CHAZALY Pierre	Luquet GASQUET a payé
Estables	CLADELLE Agnès	
Estables	CLAUX Estienne	
La Bastide	CLAUX Louis, PONTIER Antoinette	
Tartaronne	COUGOUSSAC (Monsieur de)	18 livres
Vitrolles	COURTY Pierre	
Saint Amans	CRUEIZE Bernard	Estienne CRUEIZE a payé
Saint Amans	CRUEIZE Estienne	
La salesse de Crueize	CRUEIZE Jean	a payé le 24/09/1653
Tartaronne	CRUEIZE Jean beau-fils de Frairet	a payé
Linas	CRUEIZE Jean Delmas pour la moitié du titre, de André PEITAVIN	a payé le 13/09/1653
La Bastide	CRUEIZE Jean et TONDUT Jean pour Pierre BOUFFILS	
	CRUEIZE Jean pour son chef, plus une "cestirce" qu'il a acquise du seigneur de	
La Bastide	Rousses	
Froidviala	CRUEIZE Pierre (les hoirs de) pour Pierre ITIER	Estienne VALENTIN a payé ce titre qu'Isabeau CRUEIZE doit payer
Tartaronne	DELMAS Catherine	
	DELMAS Claude pour le titre de François MALIGE plus pour le titre de Jean	
Tartaronne	CRUEIZE Quest	reçu de Jean SAINT LATGIER Vieux, 1 livre sur ce titre
Combettes de Chalier	DUCROS (Monsieur) seigneur de Courbeltre	pour sa taille 69 livres
Vitrolles	DUMAS Laurens	
		reçu de Pierre CRUEIZE maréchal de St Amans 2 livres sur ce titres (sur 11 livres 15
Tartaronne	DUMAS Pierre (hoirs de)	sols)
Linas	DURANC Jean	
Saint Amans	FABRESSE Anthoniette	
Estables	FANGOUZES Jean	a payé
Estables	FANGOUZES Pierre Jeusne	a payé
	FERLUGUET (Les tenanciers de la métherie du Sieur de) "qu'a été des hoirs de	Reçu de Jean FANGOUZES, de Guillaume PIGEIRE (a payé le feu) de Pierre
Estables	Pierre BOUNET"	HERMANTIER
La Bastide	FOLCHIER Louis	payé par Louise VILLARET veuve de Luquet CHALIER
Vitrolles	FORESTIER Anthoine ou pour les hoirs de Jean DUMAS	•
Estables	FOUZILHET François	
Vitrolles	GALTIER Barthélémy	
La Bastide	GALTIER Jean Vieux	

La Fau	GASQUET Luquet	a payé
Linas	GASQUET Vidal	Luquet GASQUET a payé
Linas	GASQUET Vidal	Luquet GASQUET a payé, pour 1654 payé
Estables	GERVAIS Philip (Monsieur) procureur	a payé
Froidviala	GERVAIS Philip pour les hoirs de Jean ROUCHIER	reçu de Philip GERVAIS 10 livres 12 sols
Estables	GERVAIS Pierre pour son titre	
Tartaronne	HERMANTIER Jean pour une "cestirce" qu'il a acquise de Jean SAINT LATGIER	
Estables	HERMANTIER Pierre	a payé
Limouzis	JULHIEN Pierre	Pierre CHALIER a payé
Estinaleilhes	JULHIEN Simond	1 7
Limouzis	La FRIZADE	
Estables	La PASTRE	
Estables	LEVET Vidal	payé par Adam LEVET
La salesse de Crueize	LOUBIER Pierre	
Estables	MALAVAL (Monsieur de) prieur	
Froidviala	MALIGIE Jacques (la veuve de)	a payé le 08/09/1653
Froidviala	MALIZIE André tant pour lui que pour BROLHET	payé le 6/12/1653
La Bastide	MALIZIE François	a payé le 14/10/1653
Tartaronne	MARCON Mathieu	
La Bastide	MATHIEU Jean dit Mirot	a payé 7 livres 9 sols, plus pour une "cestirce" qu'il a acquis de Jean MEYNADIER Jeusne 4 sols 6 deniers
Tartaronne	MAZEL Vidal	Barthélémy BRUNEL a payé sur ce titre (partiel)
Tartaronne	MAZELLE Sébastienne	Barthélémy BRUNEL a payé sur ce titre 4 sols, Guillaume DUMAS de Fangouses a payé le reste
La Bastide	MEINADIER Jean Jeusne tant pour lui que pour Barthélémy LOUBIER	a payé le 16/12/1654. Louis CLAUX a payé, et Jacques SAINT LATGIER a payé
La Bastide	MEINADIER Pierre	a payé
Estables	MEINIER Jean Vieux	
Tartaronne	MEINIER Vidal	Claude TONDUDE a payé ce titre
Estinaleilhes	MERCIER Jean Vieux	à présent Monsieur de MALAVAL, prieur d'Estables
Estables	MERCIER Vidal (les hoirs à)	
Estables	MERCIERE Philippe et Catherine, sœurs pour le feu	
Estables	MEYNIER Pierre	a payé le procureur (pour l'extrait de la reconnaissance de Madame du Chambon)
Froidviala	MICHEL Jean pour RICHARD Jean dit Prat	Pierre VELAY a payé le 28/11/1653
Tartaronne	MONTIOLOUZE Marguerite dite La Monnière	Pierre DELMAS a payé
Froidviala	NEGRé Mathieu pour Guilbert ITIER	

Limouzis	NURRIT Denis Jeusne	a payé le 12/10/1653
Limouzis	NURRIT Pierre	Reçu le 12/10/1653
Vitrolles	OUVRIER Jean	
Combettes del Ranat	PAULET Anthoine	
Linas	PEITAVIN André ou Pierre	Jean CRUEIZE a payé
Froidviala	PEPIN Estienne (les hoirs de)	
La salesse de Crueize	PEPIN Pierre	a payé
Linas	PETIT Nicolas (Monsieur) marchand de la ville de Mende	partie pour Pierre LOUBIER
Saint Amans	PIGEIRE Antoinie (les hoirs de)	Pierre BAUZEDAT a payé
Estables	PIGIERE Guilhaumes, hoste	
Tartaronne	PONS François	
La Salesse de Fabre	PONS Jean	a payé
Tartaronne	PONS Nicolas	a payé le 14/10/1653
La Salesse de Fabre	PONS Philip	a payé le 2/10/1653
Linas	PONTIER Anthoine (les hoirs de)	
Linas	PONTIER Estienne (les hoirs de)	
Tartaronne	PONTIER Vidal	
Estables	POUTON André	
La salesse de Crueize	PREGAT Jacques	
La Fau	PREGET Guilhaumes de la Bastide pour les hoirs de Hélie AVIGNON	paiement partiel
La Bastide	PREGET Guilhaumes tant pour luy que pour les hoirs de Hélie AVIGNON	
La salesse de Crueize	PREGET Privat	a payé le 14/10/1653
Tartaronne	PREJET Jacques	
Limouzis	QUET Jean	a payé
Froidviala	RANQUET Guion	Jean NURRIT a payé
Froidviala	RANQUET Jean pour ROCHE Jean	a payé
Froidviala	REBEIROLLES Jean (les hoirs de)	a payé
Saint Amans	REY Jean	Vidal DELRANC a payé et Pierre BAUZEDAT
Limouzis	RICHARD André (les hoirs de)	Claude CHALIER de Limouzis a payé
Froidviala	RICHARD Pierre	a payé le 23/08/1653 pour les deux tiers du feu de Jean RICHARD dit Laffon
Linas	ROUCHIER Estienne	
La Bastide	SAINT LATGIER Jacques, pour le feu de Jean SAINT LATGIER rantier d'Estinaleilhes	
La Fau	SAINT LATGIER Jean de La Bastide pour Estienne BARRANDON	Vidal SAINT LATGIER a payé le 2/10/1653
Tartaronne	SAINT LATGIER Jean jeune	reçu 19 livres 10 sols sur 23 livres 18 sols
Tartaronne	SAINT LATGIER Jean jeune	
Le Villaret	SAINT LATGIER Jean Jeusne, de la Bastide pour Guillaume PONS	

Estinaleilhes	SAINT LATGIER Jean, rantier de Mr JOURDAN, advocat de Maruejols	
Linas	SAINT LATGIER Pierre (Monsieur)	
La Bastide	SAINT LATGIER Vidal	a payé le 09/10/1653
Vitrolles	SOUCHON de POUGET	
Vitrolles	SOULIé Estienne et Anthoinie PREGET	
Froidviala	SUAU Georges (les hoirs de)	
Froidviala	SUAU Guillaume (les hoirs de)	
Estables	TARDIEU Guillaume (les hoirs de)	a payé le 7/09/1653
Estables	TEISSEDRE Jacques	
Estables	TEISSEDRE Pierre	
Estables	TEISSEDRE Privat	a payé moyennant une double pièce cadis qu'il me doit payer à Noël prochain
Limouzis	THOULOUZE (les tenanciers de la métherie de)	François CHALIER rantier de Jacquette CHALIERE, Claude CHALIER paiement partiel
Froidviala	TICHIT Antoinette	a payé
Froidviala	TICHIT Jean "Couderc" pour le feu de François MALIGE	a payé
Froidviala	TICHIT Jean "cousturier"	Marie MEYNADIER a payé
Froidviala	TICHIT Pierre pour Louis TICHIT	a payé le 7/10/1653
Estables	TONDUT Anthoine dit Pitot	
Tartaronne	TONDUT Jacques ou Jean pour Antoine BRUNEL	
Estables	TONDUT Jean cousturier	
Froidviala	TONDUT Jean et CRUEIZE Jean	
Estables	TONDUT Jean Jeusne	
Vitrolles	TOUREUR ? (les hoirs à feu Monsieur)	
La salesse de Bauzedat	TRAUCHESEPTS Jean	
Combettes del Ranat	VALENTIN Estienne	a payé tout le titre sauf 1 livre 5 sols qu'il doit encore
Estables	VALENTIN Estienne (les hoirs d')	Adam LEVET a payé partiellement
Combettes del Ranat	VALENTIN Estienne fils	a payé
Froidviala	VALENTIN Estienne, la femme de Jean COUDERC	
La Bastide	VALENTIN Jean ou GALTIER Jean Jeusne et pour PREJET Guilhaulme, plus GALTIER Jean Vieux, plus une "cestirce" qu'il tenait de Jean MATHIEU	Ledit VALENTIN a payé le 12/10/1657
La Bastide	VALENTIN Privat (les hoirs de)	
Estables	VALENTIN Privat (les hoirs de)	a payé le 17/08/1653
La salesse de Crueize	VALENTINE Catherine	
Estables	VEIRON Jacques pour Jean BOUDET	
Vitrolles	VELAI Jean	
Froidviala	VELAIE Jean pour FANGOUZES	a payé
Vitrolles	VELAIE Pierre	

Estables	VELAIGUE Catherine	
Estables	VELAIGUET Jean dit Couonat	
Limouzis	VIDAL Anthoine	Pierre BRUN a payé